

L'accord du participe passé

Quand un verbe est conjugué à un temps composé, faut-il accorder le participe passé ?

● Avec l'auxiliaire **avoir**, il faut réfléchir au sens de la phrase et à sa construction.

• Dans les exemples ci-dessous, quand j'écris le **participe passé acheté**, je n'ai pas encore écrit ce qui a été acheté.

Donc, je n'accorde pas le participe passé.

- J'ai acheté un sac.
- J'ai acheté une trousse.
- J'ai acheté des crayons.
- J'ai acheté des pommes.

Quand la flèche va vers la droite, je n'accorde pas le participe passé !

• Dans les exemples ci-dessous, quand j'écris le **participe passé acheté**, j'ai déjà écrit ce qui a été acheté.

Donc, j'accorde le participe passé.

- Le sac que j'ai acheté est en cuir. (*masc. sing.*)
- La trousse que j'ai achetée est pratique. (*fém. sing.*)
- Les crayons que j'ai achetés sont pointus. (*masc. plur.*)
- Les pommes que j'ai achetées sont bonnes. (*fém. plur.*)

Quand la flèche va vers la gauche, j'accorde le participe passé !



● Avec l'auxiliaire **être**, on accorde le participe passé avec le sujet.

- Nathan est tombé dans la cour.
GS

- Les enfants sont partis en bus.
GS

- Célia est arrivée en retard.
GS

- Mes deux sœurs sont allées à la mer.
GS

- Elles se sont disputées.
GS

La flèche va toujours vers la gauche, donc j'accorde toujours !

